



LES PORTS DE PLAISANCE

> Premier bilan & Perspectives

17 rue Bocquillon · 75015 Paris

Tél. : 01 43 35 26 26 · Fax : 01 43 35 26 27

Mail : ffpp.euomarina@wanadoo.fr

Site Internet : www.ffports-plaisance.com



Fédération Française des Ports de Plaisance

PRÉAMBULE

La fédération Française des ports de plaisance a pour vocation de défendre, représenter et promouvoir les métiers de la plaisance en France et à l'étranger.

Elle compte 301 adhérents, à flot ou à sec. La FFPP représente 80 % des places à flot et à terre des ports de plaisance maritimes, fluviaux et lacustres.

Elle est composée de huit associations ou unions régionales affiliées qui couvrent les littoraux de la France continentale, de la Corse et des Dom-Tom, ainsi qu'une partie des eaux intérieures.

S'y ajoutent de nombreux ports adhérents directs sur le littoral atlantique.

La FFPP est le seul interlocuteur officiel et reconnu pour représenter les professionnels des ports de plaisance auprès des pouvoirs publics, des collectivités locales, des administrations, des instances paritaires, des organismes techniques, de formation et des médias, tant au plan national qu'à l'international.

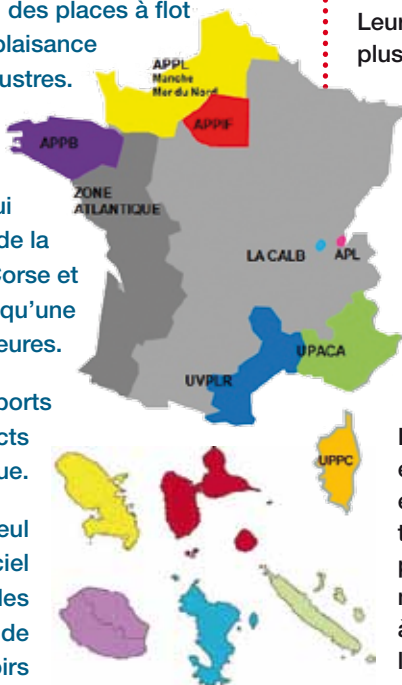
L'intérêt général guide ses différentes missions.

Souvent oubliés, les métiers de la plaisance représentent une activité économique à part entière et la volonté de la fédération est de la faire reconnaître à sa juste valeur.

Comme annoncé durant le Salon Nautique 2010 à Paris et devant le manque d'informations chiffrées concernant l'activité plaisance, la Fédération Française des Ports de Plaisance a souhaité lancer sa propre enquête auprès de ses adhérents, en direct ou par l'intermédiaire des associations ou unions régionales. 226 ports de plaisance ont répondu à cette enquête, soit un taux de participation de 75,08 % qui valide les résultats.

Quatre grands axes d'étude ont été retenus par les administrateurs de la Fédération :

- > l'importance économique des ports de plaisance,
- > l'emploi direct et induit
- > l'offre et la demande de places de port,
- > la protection de l'environnement.



UNE FORCE ÉCONOMIQUE

pour le développement et le rayonnement du territoire

Les ports de plaisance sont à 78 % maritimes, 11 % fluviaux et 11 % lacustres.

Leur activité économique génère plus de 900 millions d'euros de chiffre d'affaires, répartis de la façon suivante :

1 - Chiffre d'affaires des ports, locations de places et services aux plaisanciers, pour 290 millions d'euros.

2 - Chiffre d'affaires des escales, pour 530 millions d'euros :

Les ports de plaisance ont enregistré 520 000 bateaux en escales en 2010, représentant 3 550 000 nuitées (Extrapolation à 100 %). Avec une nuitée valorisée en moyenne à 150 € par bateau, incluant la restauration, les achats d'équipements ou de loisirs, l'activité économique générée par la plaisance sur le littoral est très importante.

La répartition par région des bateaux en escales, et du nombre de nuitées est très instructive :

- > 29 % des bateaux en PACA, pour 61 % des nuitées.
- > 27 % des bateaux en Bretagne, pour 9 % des nuitées.
- > 15 % des bateaux en Corse, pour 11 % des nuitées.
- > 14 % des bateaux sur nos adhérents directs*, pour 8 % des nuitées.

> 7 % en Manche Mer du Nord, pour 4 % des nuitées.

> 5 % en Languedoc Roussillon, pour 3 % des nuitées.

> 4 % en fluvial et lacustre, pour 4 % des nuitées.

3 - L'investissement représente une moyenne de 300 000 € par port et par an, soit plus de 90 millions d'euros.

Perspectives d'avenir

Le poids économique des escales est considérable, et le développement de l'offre de services aux plaisanciers doit se poursuivre, au delà des offres comme le Passeport Escales.

Les escales sont plus que jamais au cœur de l'activité économique du littoral, et la FFPP va s'efforcer de poursuivre le déploiement du programme Odyssea, pour élargir les liens économiques entre les ports et leur environnement régional, tout en offrant plus de culturel, de gastronomique et de loisirs aux plaisanciers.

Aujourd'hui 28 ports en France et autant dans le bassin méditerranéen ont développé Odyssea. Le programme est soutenu financièrement par L'Union Européenne.

Enfin, la croissance de l'activité des ports de plaisance passe évidemment par la création de places supplémentaires pour satisfaire une demande toujours aussi forte.

* Adhérents directs : Atlantique, Dom-Tom, Est, Rhône.



L'EMPLOI DANS LES PORTS DE PLAISANCE

Emplois directs

Composés d'agents de port (49 %), de maîtres de port (15 %), d'hôtesse(s) de directions et de directeurs, les personnels des ports de plaisance représentent 2283 emplois directs.

Un port emploie en moyenne 7,6 salariés directement.

- > 40 % de ces emplois directs sont concentrés en PACA,
- > 19 % en Languedoc Roussillon,
- > 16 % en Bretagne,
- > 13 % en adhérents directs*,
- > 5 % en Manche Mer du Nord,
- > 4 % en Corse,
- > 2 % en fluvial,
- > 2 % en lacustre.

Emplois indirects

A ces emplois directs, il convient d'ajouter 20 310 emplois indirects, représentés par les professionnels de la plaisance, de la restauration, les loueurs et prestataires de services travaillant directement sur les ports de plaisance. Il y a environ un emploi indirect pour 10 places de port.

Challenge FFPP

Le développement de l'emploi dans les ports de plaisance passe par trois principaux axes :

- 1- La formation, aux nouveaux services apportés aux plaisanciers et aux nouvelles techniques et contraintes environnementales.

2- La création de places supplémentaires, comme pour l'ensemble de l'activité, y compris les ports à sec qui demandent plus de manutentions.

3- Le développement des zones d'activités pour les professionnels autour des ports de plaisance, dans le tourisme, les loisirs, l'entretien.

800 emplois directs et 1300 indirects devraient être générés par la seule progression du nombre de places de port dans les cinq ans à venir.

En poursuivant son développement, le programme Odyssee devrait en plus générer 2000 emplois directs et 4500 emplois indirects, soit près de 9000 emplois supplémentaires.

LE NOMBRE DE PLACES ET LES LISTES D'ATTENTE

L'enquête de la FFPP concernant les places sur ponton et à terre, permet de quantifier la capacité d'accueil totale en France à plus de 250 000 places (203 096 suivant l'étude des adhérents FFPP), dont 17% à terre. Ce chiffre n'englobe pas les places de mouillage, organisés ou non.

- > 35 % de ces places sont en PACA, qui ne compte que 7 % des mouillages organisés et 22 % des mouillages non-organisés,
- > 19 % en Bretagne, région qui compte par ailleurs 47 % des mouillages organisés et 15 % des mouillages non-organisés,
- > 19 % en Languedoc Roussillon, mais 3 % seulement des mouillages,
- > 11 % en adhérents directs*, mais 23 % des mouillages,
- > 7 % en Manche Mer du Nord, zone qui ne compte que 6 % des mouillages français,
- > 4 % des places sont en Corse, mais cette région rassemble 63 % des mouillages non organisés.

Les ports à sec sont surtout développés sur la Côte d'Azur :

- > 42 % des places à terre sont en PACA,
- > 26 % en Bretagne,
- > 13 % en adhérents directs*,

- > 8 % en Manche Mer du Nord,
- > 3 % en Languedoc Roussillon,
- > 2 % en Corse,
- > 2 % en fluvial,
- > 5 % en lacustre.

La fédération est très attentive à la création de nouvelles places, et l'enquête fait apparaître la création de plus de 5820 places sur les 5 dernières années. Ces places ont été soit le fruit de création de ports (21 %), de reconversion (31 %), d'extension (36 %) ou d'autre type d'opérations, comme la réduction des espaces entre pontons (12 %).

Répartition des zones ayant créé de nouvelles places :

- > Le Languedoc Roussillon, avec 28 %,
- > La Bretagne, avec 26 %,
- > Les adhérents directs*, avec 20 %,
- > PACA, avec 12 %,
- > Manche Mer du Nord, avec 7 %,
- > La Corse, avec 4 %,
- > Le Fluvial, avec 3 %,
- > Lacustre, 1 %.

Projets positifs

Les ports ayant répondu aux questions sur les nouvelles places à venir ne représentent que 16 % des 301 membres de la FFPP.

Néanmoins, les réponses par zone sur le potentiel de création de places sont intéressantes :

- > Les ports de Manche Mer du Nord déclarent avoir un potentiel de création de 1800 places par an dans les deux années à venir,
- > La Bretagne déclare avoir un potentiel de gain de places de 750 unités par an dans les deux ans,
- > PACA a un potentiel de gain de 683 places dans les 9 mois,
- > La Corse, de 654 places dans les 8 mois,
- > Les adhérents directs*, de 642 places dans l'année (attention au fait que quelques gros ports de l'Atlantique ne sont pas membre de la FFPP).
- > Le Languedoc-Roussillon, de 1000 places.

Le potentiel total de gain de places estimé par la FFPP serait de 9724 places sur l'ensemble du littoral.

Le développement des ports à sec, qui ne représentent que 17 % des places en France, offre encore de bonnes perspectives de croissance.

Les appels à projets exemplaires, soutenus par le Ministère, dynamisent aussi le développement de l'offre de places de port, tout en valorisant la protection de l'environnement.

LES LISTES D'ATTENTE

Nombre d'inscrits sur les listes d'attente des ports de la FFPP ayant répondu à l'enquête : 55 700 demandes. Si l'on extrapole sur l'ensemble des ports français, on peut donc estimer à plus de 67 604 le nombre de demandes totales.

Cependant, il apparaît que :

> 15 % des demandes concernent un autre emplacement que celui déjà attribué.

> 10 % sont des demandes identifiées multiples ou sans bateau. La FFPP a donc apuré ses listes pour un chiffre réel de 41 775 demandes individuelles.

Suivant la taille du bateau, les délais moyens sont très variables :

> Pour un bateau de moins de 6,5 m (18 % des inscrits) il faut attendre 74 mois en moyenne nationale, allant de 2 ans en Manche jusqu'à 9 ans en PACA.

> Pour un bateau de plus de 24 mètres (3 % des inscrits) l'attente est de 48 mois en moyenne, de 15 mois en Manche à 8 ans en Corse !

> Plus un bateau est grand, moins il y a d'inscrits et moins l'attente sera longue. Les courbes de délai d'attente suivant la taille du bateau laissent toutefois apparaître un engorgement pour les bateaux de 8 à 12 m.

Par zone, les listes d'attente concernent :

> A 43,2 % la Bretagne, avec une demande très forte pour les bateaux sous 15 m,

> A 31,33 % PACA, avec beaucoup de bateaux de plus de 15 m,

> A 8,35 % le Languedoc Roussillon, entre 9 et 15 m,

> A 7,26 % les adhérents directs*, sans spécificité de taille,

> A 4,56 % la Manche Mer du Nord, pour des petits bateaux,

> A 2,56% la Corse, avec une prépondérance pour les plus de 24 m.

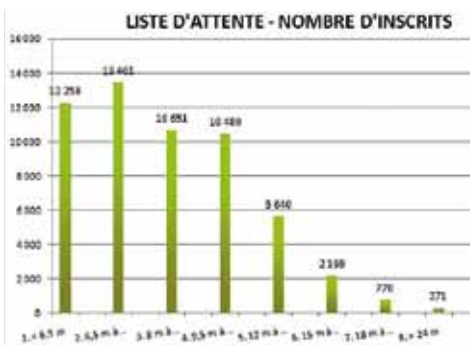
Les bateaux de moins de 12 m représentent 70 % des inscrits pour lesquelles le délai d'attente moyen est de 6.2 années.

Après extrapolation, l'enquête révèle qu'en moyenne, chaque port attribue une quarantaine de places par an, et plus de 13989 places ont été attribuées depuis 2005.

La Bretagne concentre 31 % de ces attributions, suivie du Languedoc Roussillon (21 %) de la Manche Mer du Nord (19 %) et de la région PACA (13%).

Les listes d'attente sont mises à la disposition du public dans 42 % des cas, principalement en PACA et en Bretagne.

Elles sont surtout payantes en PACA, Bretagne et adhérents directs* avec un prix moyen de 30 € par an (20 € en Bretagne et 40 € sur la Côte d'Azur).



Solidarité de tous les acteurs

- > Créations indispensables pour répondre à la demande,
- > Créations d'emplois directs (800) et indirects (1350),
- > Valeur ajoutée,
- > Charte du dragage.

LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

La FFPP a fortement incité ses adhérents à mener des projets cohérents avec ses engagements pris lors du Grenelle de l'Environnement et sur tous les programmes de développement durable et de protection de l'environnement.

57 % des ports français sont équipés d'une aire de carénage normalisée, ce qui correspond, en terme de places, à 83 % de la capacité d'accueil totale.

58 % des ports français sont équipés d'une déchetterie, soit 70 % de la capacité en places.

46 % des ports français ont un équipement de traitement des eaux grises et noires, et 69 % d'un dispositif de collecte pour le traitement des huiles, soit respectivement 64 % et 88 % de la capacité d'accueil totale.

La région PACA est en pointe, concentrant la plus grosse flotte de grands navires à moteur, suivie de la Bretagne.

Il reste donc une importante marge de progression pour équiper les ports français de dispositifs de traitement des polluants. Encore faut-il que les plaisanciers les utilisent : le taux d'équipement des ports est nettement supérieur à celui des bateaux !

Actions FFPP

La FFPP va poursuivre ses travaux pour les Ports Propres, la généralisation des normes AFNOR, l'application des directives européennes, le suivi des Pavillons Bleus, des Trophées de l'Escale, le Livre Blanc d'Odyssea et de toutes les initiatives qui font des ports français une référence internationale.

La Fédération Française des Ports de Plaisance est présente :

- 1- Cluster Maritime Français
- 2- Conservatoire National du littoral
- 3- Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports Nautiques
- 4- Codcap
- 5- FEEE
- 6- ANEL.
- 7- FIN
- 8- FFV
- 9- France Stations Nautiques
- 10- Eaux Intérieures (Fluvial et Lacustre)
- 11- International (Icomia)-(Cippm) (Odyssea)
- 12 - Social-Commission National
- 13 - Réseau Idéal Connaissances

* Adhérents directs : Atlantique, Dom-Tom, Est, Rhône.